

Département du GARD



**MAIRIE
DE
SALINDRES
30340**

Tél. : 04 66 85 60 13

Fax : 04 66 85 81 79

E mail: mairie@mairie-salindres.fr

ARRETE
Portant mesure permanente
de Police
concernant l'Ecole Publique
ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL

Le Maire de la Commune de Salindres
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.5 et R441.8, R411.20
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212.2 et suivants
ainsi que L 2121.30 concernant les écoles communales
Vu le Code de la voirie routière.
Vu le code l'Education et l'article l 212- 1
Vu les pouvoirs de police du Maire
Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 modifié relatif à la signalisation routière.
Vu la nécessité de sécuriser les abords de l'école Primaire Marcel Pagnol
Vu la demande formulée par les parents d'élèves
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles en
vue d'assurer la sécurité et la tranquillité des personnes et enfants fréquentant l'Ecole
Primaire Marce Pagnol .

ARRETE

Art. 1 – *A compter de la rentrée scolaire du 4 janvier 2016 l'école primaire Marcel Pagnol sera desservie par un seul accès, et situé sur la voie publique Rue Pasteur .*

Art 2 - *A compter de la rentrée scolaire du 4 janvier 2016 l'accès à l'école primaire Marcel Pagnol et sis rue Paul Valery est interdit à toute personne et à tout véhicule .*

Art 3.-*La mesure prescrite à l'article 2 ne s'applique pas aux véhicules utilitaires et de secours.*

Art.4 – *Les mesures sus énoncées seront portées à la connaissance du public par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et qui sera mise en place par la Commune.*

Art.5 – *Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.*

Art.6 – *Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de gendarmerie de Salindres, au policier municipal, et à Mme la Directrice de l'Ecole Marcel Pagnol qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de son exécution .*

Fait à Salindres le 28 .12 .2015



Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté

Affiché le : 29 -12 2015

Notifié le : 29 -12 2015